



Comptabilité engagement et trésorerie association

Par Emma06270

Bonjour à tous,

Je voulais poser une question en rapport avec la comptabilité de trésorerie et d'engagement d'une association. En comptabilité d'engagement, sont comptabilisées dettes et créances et à la clôture, les comptes annuels mettent bien en avant les dettes à payées et créances restantes à encaissées. Pour la comptabilité de trésorerie, seules les écritures d'encaissement et de décaissement sont comptabilisées, soit aucune écritures de créances et dettes. Cependant, à la clôture, je ne sais pas s'il faut tout le même faire état des créances et dettes. Je suis étudiante et actuellement en train de rédiger mon rapport de stage et je ne trouve pas de site fiable sur la question. Certains disent que les comptes annuels en comptabilité de trésorerie pour l'association ne reflètent pas creances et dettes et d'autres sites indiquent qu'à la clôture, il faut en faire état et qu'il n'y a pas de différence entre les comptes annuels d'une comptabilité d'engagement et de trésorerie.

Votre aide me serait précieuse,
Merci bien.